

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 14 février 2020</b>	<b>N° 2020-100</b>

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 février 2020</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction de la multimodalité  <b>Service modes actifs</b>	<i><b>N° 2020-100</b></i>

---

**Poursuite de l'expérimentation de la première ligne de Car express Bordeaux - Créon - Autorisation de principe - Adoption**

---

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-826 du 21 décembre 2018 relative à l'amélioration de l'offre de mobilité à destination des habitants de l'aire urbaine bordelaise et au développement du Réseau express régional métropolitain, Bordeaux Métropole a approuvé le programme d'actions commun défini avec la Région Nouvelle Aquitaine, lequel prévoit un déploiement des lignes de cars express.

Par délibération n°2019-416 en date du 12 juillet 2019, Bordeaux Métropole a confirmé sa volonté de poursuivre la réalisation des projets inscrits au programme du Syndicat mixte de transports Nouvelle-Aquitaine mobilités et du Réseau express régional métropolitain (RER métropolitain) co-piloté avec la Région Nouvelle-Aquitaine et notamment la mise en place de l'expérimentation de la première ligne de car express pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Par la même délibération, Bordeaux Métropole approuve les principes de financement de l'expérimentation et adopte les termes de la convention de financement avec le Syndicat mixte de transports Nouvelle-Aquitaine mobilités.

Mise en place à partir du 2 septembre 2019 et pour un an, la première ligne de car express Bordeaux - Créon est un succès puisque la fréquentation moyenne quotidienne est de 700 voyageurs, soit une fréquentation supérieure aux estimations (530 voyageurs/jour) de l'étude préalable menée en 2018 par la Région, le Département, l'association Movable et Bordeaux Métropole.

Par délibération n°2019-684 en date du 29 novembre 2019 relative à la convention de financement de l'expérimentation de la 1ere ligne de cars express Bordeaux Créon, il a été adopté la convention tripartite Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilités – Région Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux Métropole pour le financement de cette expérimentation selon le principe d'une participation maximale à 50% de Bordeaux Métropole du déficit d'exploitation si le Versement transports additionnel (VTA) n'était pas levé par le Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilités ou que son rendement était inférieur aux estimations prévues.

Afin de poursuivre l'amélioration significative des offres de transports sur le périmètre de l'aire urbaine bordelaise, de réduire la congestion en favorisant le report modal vers les solutions alternatives à la voiture individuelle, d'optimiser l'accessibilité quotidienne aux zones d'emplois métropolitaines et, enfin, pour répondre aux attentes et besoins des usagers, il est important de poursuivre l'expérimentation et le

fonctionnement de la ligne de car express Bordeaux-Créon pour une année supplémentaire à compter du 31 août 2020, soit jusqu'au 31 août 2021, et de prolonger sur cette période le financement apporté par la Métropole.

C'est pourquoi il vous est proposé de délibérer dans un premier temps sur le principe de la prolongation. Les modalités de la prolongation et de son financement par les partenaires seront précisées et rendues effectives par la signature d'une seconde convention sur laquelle le Conseil sera prochainement appelé à délibérer.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

**VU** le Code des Transports et notamment ses articles L. 1231-10 et s.,

**VU** la délibération n°2016-7 du 22 janvier 2016 relative à la Stratégie métropolitaine pour les Mobilités,

**VU** la délibération n°2018-194 du 27 avril 2018 relative au Syndicat Mixte intermodal de la Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la délibération du 21 décembre 2018 n°2018-826 relative à l'amélioration de l'offre de mobilité à destination des habitants de l'aire urbaine bordelaise et au développement du Réseau express régional métropolitain,

**VU** la délibération n°2019-416 du 12 juillet 2019 relative au financement de la ligne de car express Bordeaux – Créon,

**VU** la délibération n°2019-684 du 29 novembre 2019 relative à la convention tripartite Syndicat mixte Nouvelle Aquitaine mobilités – Région Nouvelle Aquitaine – Bordeaux Métropole pour le financement de la ligne de car express Bordeaux – Créon,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'amélioration des conditions de mobilité et le développement de nouveaux services de Mobilité à destination des habitants des zones péri-urbaines, qu'ils résident ou non au sein de Bordeaux Métropole, est une priorité pour lutter contre la congestion routière de la métropole bordelaise,

**CONSIDERANT QUE** la mise en œuvre du Réseau express régional métropolitain avec la double composante ferroviaire et routière avec la création d'un réseau de Car Express est une priorité pour la Métropole,

## **DECIDE**

**Article unique** : de valider le principe de la poursuite de l'expérimentation de la 1ère ligne de car express Bordeaux – Créon au-delà du 31 août 2020, soit jusqu'au 31 août 2021. Les modalités de la prolongation et de son financement par les partenaires seront précisées et rendues effectives par la signature d'une seconde convention sur laquelle le Conseil sera prochainement appelé à délibérer.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 FÉVRIER 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 FÉVRIER 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---